

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire (n'a pas pris part au vote du point n°14-D) – Mme ESPOSITO Annie (n'a pas pris part aux votes des points n°14-D et 14 E) – M. MARIN Michel (n'a pas pris part au vote du point n°14-E)– Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette (n'a pas pris part aux votes des points n°14-A et n°14-E)– M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure (n'a pas pris part aux votes des points n°14-B et n°18) – Mme BECCHINO-BEAUDOARD Sylvie (n'a pas pris part au vote du point n°14-A) – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine (n'a pas pris part au vote du point n°18)– M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien (est arrivé à 18h42, participe à partir du point n°2) – M. CLAVE Denis (présent jusqu'au point n°24 inclus) – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan –M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme ESPOSITO Annie (n'a pas pris part au vote du point n°14-B et par voie de conséquence n'a pas pris part non plus aux votes des points n°14-D et 14-E) – M. TOULOUSE Christian pouvoir à M. MARIN Michel (n'a pas pris part au vote du point n°14-E) – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme LABROUSSE Sylvie pouvoir à M. BLANC Romain (n'a pas pris part au vote du point n°18) – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme DEMIERRE Colette (par voie de conséquence Mme ASNARD n'a pas pris part aux votes des points n°14-A et 14-E)– Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M VINCENT Romain – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis (par voie de conséquence n'a pas pris part aux votes des points n°25 à 34).

Absents :

-M. VINCENT Gilles (pour le vote des points n°4 et 6)
-M. CLAVE Denis (du point n°25 au point n°34).

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à L'UNANIMITE)

Le PV de la séance précédente est adopté à l'Unanimité.

1 – DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DES ELECTIONS SENATORIALES

Les opérations de vote sont retracées dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.

Il ressort des résultats du scrutin que sont élus en qualité de délégués titulaires :

- 1-M. VINCENT Gilles,
- 2-Mme DUBROCA Annie,
- 3-M. MARIN Michel,
- 4-Mme THIEBAUT Catherine,
- 5-M. TOULOUSE Christian,
- 6-Mme MOINE Véronique,
- 7-M. BLANC Romain,
- 8-Mme GENAUX Colette,
- 9-M. VINCENT Romain,
- 10-Mme ANTOINE Laure,
- 11-M. QUENET Xavier,
- 12-Mme ARGENTO Katia,
- 13-M. CHAMBELLAND Michel,
- 14-M. LE PEN Jean-Ronan,
- 15-Mme MONTAGNY Nolwenn.

Il ressort des résultats du scrutin que sont élus en qualité de délégués suppléants :

- 1-Mme LABROUSSE Sylvie,
- 2-M. DEDONS Fabrice,
- 3-Mme MATHIVET Séverine,

4-M. CAILLEAUX Rémi,
5-M. CALMET Pierre

L'ajout d'un point à l'ordre du jour (n°34-Exonération des droits de place) a été adopté à l'unanimité.

2 – ELECTION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Une candidature a été enregistrée : Mme. Annie ESPOSITO

Le vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne le résultat suivant : **24 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn)**

- Mme Annie ESPOSITO est déclarée élue en qualité de Présidente de séance pour l'examen des Comptes Administratifs.

3 – COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil délibérant, **DECIDE PAR 23 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver le Compte Administratif du budget principal 2019.

5 – COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX

Le Conseil délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver le compte de gestion du budget annexe des gîtes communaux 2019.

6 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX 2019

Le Conseil délibérant, **DECIDE PAR 23 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver le Compte Administratif du budget annexe des gîtes 2019.

7- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal de la commune.

8 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE DES GITES

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2019 du budget annexe des gîtes de la commune.

9 – REPRISE D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUES ET CHARGES : RISQUES CONTENTIEUX (SARL ICE / COMMUNE)

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'autoriser la reprise de la provision semi-budgétaire pour risques et charges à hauteur de 20 500 €.
- DIT que ladite reprise de provision sera inscrite au budget primitif 2020 de la commune.

10 – CONSTITUTION DE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES POUR RISQUES – BUDGET 2020

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- De provisionner les sommes précitées et de dire que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2020 de la commune.

11 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- De provisionner les sommes précitées et de dire que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2020 de la commune.

12 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'adopter les taux de la Taxe sur le Foncier bâti et de la Taxe sur le Foncier non bâti tels que fixés ci-après :
 - Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 18.00 %
 - Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 52.30 %

13 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver le budget primitif de la commune 2020 – budget principal ;
- De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

14 – VOTE DES PARTICIPATIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux la liste des participations versées en 2020 dans le cadre du vote du budget primitif de la commune.

Liste de participations :

Nom de l'organisme de regroupement	Montant du financement
IFAPE	1 446,90 €
MIAJ	5 158,00 €
FONDS EDUCATION ENVIRONNEMENT PAVILLON BLEU	1 670,00 €
SCLV	1 000,00 €
SIVAAD	9 777,43 €
TOTAL	19 052,33

A. IFAPE

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 19 POUR, 2 CONTRE (M. MARIN Michel, Mme PICHARD Laure), 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver la présente participation versée à l'organisme cité plus haut pour l'année 2020 ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

B. MIAJ

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 22 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver la présente participation versée à l'organisme cité plus haut pour l'année 2020 ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

C. FONDS EDUCATION ENVIRONNEMENT PAVILLON BLEU

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver la présente participation versée à l'organisme cité plus haut pour l'année 2020 ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

D. SCLV

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 21 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver la présente participation versée à l'organisme cité plus haut pour l'année 2020 ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

E. SIVAAD

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE 18 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver la présente participation versée à l'organisme cité plus haut pour l'année 2020 ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

15 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE GESTION DES GITES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver le budget annexe des gîtes communaux 2020 ;
- De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

16 – CONVENTION D’OBJECTIFS 2020 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFCIENT D’UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION VIVONS ENSEMBLE

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer avec l’association « Vivons Ensemble » la convention d’objectifs annexée à la présente délibération.
- De dire que cette convention est conclue pour une durée d’un an à compter de sa signature.

17 – CONVENTION D’OBJECTIFS 2020 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFCIENT D’UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION LES LUCIOLES

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer avec l’association « Les Lucioles » la convention d’objectifs annexée à la présente délibération.
- De dire que cette convention est conclue pour une durée d’un an à compter de sa signature.

18 – CONVENTION D’OBJECTIFS 2020 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFCIENT D’UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION ALSH LEI MOUSSI

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 21 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer avec l’association « ALSH LEI MOUSSI » la convention d’objectifs annexée à la présente délibération.
- De dire que cette convention est conclue pour une durée d’un an à compter de sa signature.

19 – CONVENTION D’OBJECTIFS 2020 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFCIENT D’UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION USSM FOOTBALL

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer avec l’association « USSM FOOTBALL » la convention d’objectifs annexée à la présente délibération.
- De dire que cette convention est conclue pour une durée d’un an à compter de sa signature.

20 – CONVENTION D’OBJECTIFS 2020 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFCIENT D’UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION USSM RUGBY

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association « USSM RUGBY » la convention d'objectifs annexée à la présente délibération.
- De dire que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

21 – CONVENTION D'OBJECTIFS 2020 AVEC LES ASSOCIATIONS QUI BENEFCIENT D'UNE SUBVENTION (FINANCIERE ET OU EN NATURE) DE PLUS DE 23 000 € : ASSOCIATION LA MANDREANE

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association « LA MANDREANE » la convention d'objectifs annexée à la présente délibération.
- De dire que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

22 – FIXATION DES TARIFS DES CIMETIERES

A- CIMETIERES COMMUNAUX

Monsieur le Maire énonce les nouveaux tarifs pour les concessions construites en 2020 :

Désignation	Coût de la concession	Coût de la maçonnerie	Total
<i>Quinzenaire 2 places Chargement frontal</i>	716 €	1618 €	2334 €
<i>Trentenaire 2 places Chargement frontal</i>	1428 €	1618 €	3046 €
<i>Trentenaire 4 places Chargement frontal</i>	1428 €	2220 €	3648 €

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- De fixer, pour les concessions construites en 2020, les nouveaux tarifs des cimetières communaux.

B – CONCESSIONS DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire énonce les nouveaux tarifs pour les concessions construites en 2020 :

Désignation	Nombre de cases	Capacité des urnes	Prix de la concession par case durée 15 ans renouvelable
Modèles intégrés dans les murs d'enceintes de l'extension du cimetière (contenance 4 urnes)	18	72	1575 €

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- De fixer, pour les concessions construites en 2020, les nouveaux tarifs des concessions de columbarium

23 – INSTAURATION D’UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L’ÉTAT D’URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN APPLICATION DE L’ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D’URGENCE POUR FAIRE FACE A L’ÉPIDEMIE DE COVID-19

Il a été proposé d’instaurer sur la Commune de Saint-Mandrier une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l’état d’urgence avec un montant maximum plafond de 1000 €.

Le montant de la prime sera modulable comme suit :

- Taux n°1 : 300 €,
- Taux n°2 : 600 €,
- Taux n°3 : 1000 €.

Cette prime sera versée en une fois et sera exonérée d’impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Monsieur le Maire fixera par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent en fonction des contraintes et sujétions spéciales de celui-ci.

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE A L’UNANIMITE**

- De définir et instaurer comme exposé précédemment les modalités d’attribution de la prime exceptionnelle.

24 – DELIBERATION PORTANT REVISION DE L’AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT POUR LA CREATION D’UNE CUISINE CENTRALE – BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2020

Au-delà des marchés non soldés à ce jour, il convient d’inscrire la somme de 170 000 € en crédit de paiement pour 2020 compte tenu du coût supplémentaire de la climatisation à installer dans le réfectoire. Par ailleurs, des travaux de toiture doivent être prévus.

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D’autoriser Monsieur le Maire à réviser l’autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) pour la création d’une cuisine centrale afin de prendre en charge les dernières dépenses d’investissement de l’opération.

25 – CREATION D’UNE AUTORISATION DE PROGRAMME N°4 – CREDIT DE PAIEMENT POUR L’AMENAGEMENT D’UN FOYER DES JEUNES AU CENTRE VILLAGE

Il est proposé de voter l’autorisation de programme n°4 comme précisée ci-dessous. Les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

AP/CP N°4 - FOYER DES JEUNES						
Dépenses			Montant total			
Opération	2020	2021				
2020 - 03 : Foyer des jeunes	80 000,00 €	720 000,00 €	800 000,00 €			
<i>Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif et seront ajustées en fonction de l'engagement des partenaires institutionnels.</i>						
Recettes						
Subvention Conseil départemental		A déterminer				
Subvention Conseil Régional		A déterminer				
Fonds de concours TPM		46 678,00 €	46 678,00 €			
FCTVA	13 123,20 €	118 108,80 €	131 232,00 €			
Autofinancement	66 876,80 €	555 213,20 €	622 090,00 €			

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre).**

- D’autoriser Monsieur le Maire à créer l’autorisation de programme n°4 – Crédit de paiement pour l’aménagement d’un foyer des jeunes au centre du village.

26 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L’ACQUISITION D’UNE PARCELLE SISE PROPRIETE FLICHE BERGIS

DECIDE PAR 24 POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre).

- D’autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière d’un montant de 16 660 € H.T auprès du Conseil Départemental pour l’acquisition de cette parcelle.

27 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L’ACQUISITION D’UNE PARCELLE sis PROPRIETE FLICHE BERGIS

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre).**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière d'un montant de 16 660 € H.T auprès du Conseil Régional pour l'acquisition de cette parcelle.

28 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE PROPRIETE FLICHE BERGIS

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre).**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière d'un montant de 33 330 € H.T auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour l'acquisition de cette parcelle.

29 – CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire effectuer lesdites analyses et d'accepter le volet financier correspondant.

30 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU RAMASSAGE ET A L'EVACUATION DES DECHETS SUR LES SITES POLLUES SUR LA COMMUNE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER A TITRE CIVIQUE ET NON MARCHAND

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

31 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) « PERISCOLAIRE »

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

32 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) « ACCUEIL ADOLESCENTS »

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

33 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre)**

- D'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal

34 – EXONERATION DES DROITS DE PLACE

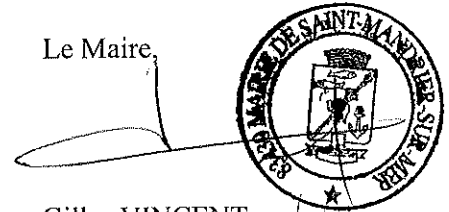
Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à proroger l'exonération des droits de place jusqu'au 15 Novembre 2020.

La séance est levée à 21h04.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 16 Juillet 2020.

Le Maire,



Gilles VINCENT